

avec laquelle nos deux mères-patrie s'en sont toujours disputé la possession.

Le traité de 1756 avait été pour la France aussi fatal qu'humiliant. Elle s'indignait des longueurs et des dépenses d'une guerre entreprise dans d'autres intérêts que les siens. La paix était le cri général ; mais il paraissait impossible de l'obtenir à des conditions honorables. Le duc de Choiseul, étant parvenu à ouvrir des négociations, ne s'en rapporta qu'à lui seul du succès d'une affaire aussi difficile, et il réussit. Le duc de Bedford, envoyé par la cour de Londres, passait pour l'un des plus habiles diplomates de l'époque. Après diverses conférences avec le ministre et ceux des puissances intéressées à la paix, il ne restait qu'un seul point en litige : les Anglais exigeaient, comme condition *sine qua non*, le droit de tenir garnison à Saint-Pierre et Miquelon. La France n'y pouvait consentir sans renoncer à la pêche à la morue, dont la Grande-Bretagne aurait eu alors le monopole. Bedford affirmait que sur ce point il lui était ordonné de ne faire aucune concession. "En ce cas, répondit Choiseul, la guerre ! Et vous pouvez partir quand il vous plaira."

Les deux plénipotentiaires étaient prompts à s'émeouvoir : la conférence dégénérait en dispute, quand Bedford, avec un flegme imperturbable, dit : "M. de Choiseul, il faut que je vous conte une histoire qui m'est arrivée. J'ai été ces jours passés au pavillon Bouret, (riche financier)..." Cette brusque transition avait tout l'air d'un persifflage ; Choiseul se lève... "Écoutez moi jusqu'au bout," continue Bedford, et il raconte la promenade que lui a fait faire Bouret dans ses magnifiques jardins, répondant à chacune des exclamations du diplomate, qui s'étonnait de tant de richesses : *C'est pour le roi*. "Eh ! s'écrie Choiseul, en l'interrompant, que font à la paix de l'Europe, que me font à moi les dépenses de Bouret ?" Le duc de Bedford reprend tranquillement sa narration avec le re-